



**ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-287**  
**PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER**  
**TRAVAUX – INTERVENTION SUR IMMEUBLES 219 ET 220**  
**RUE DES CALQUIERES / PLACE SAINT PAUL**

**Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

**VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

**CONSIDERANT** qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Afin de faciliter l'intervention d'une nacelle au droit des immeuble 219 et 220, rue des Calquières, la circulation sera interdite entre l'impasse des Calquières et la rue Voltaire le jeudi 30 mai 2024 de 08h00 à 17h00.

**Article 2 :**

Le stationnement sera gênant sur 4 emplacements (voir annexe jointe) place Saint Paul le jeudi 30 mai 2024 de 07h00 à 17h00.

**Article 3 :**

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par l'entreprise « Horizon BTP » effectuant l'intervention et devra présenter cet arrêté à la demande des forces de l'ordre.

**Article 4 :**

Tout véhicule en stationnement gênant sera mis en fourrière.

**Article 5 :**

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le lundi 27 mai 2024.

Par délégation du Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint



Jean-Marie SABATIER.

